

## Un Forum, au Conseil Départemental pour présenter les outils de soutien en faveur des aidants



Un Forum, au Conseil Départemental pour présenter les outils de soutien en faveur des aidants

Une assistance nombreuse provenant de tout le département et de différents organismes ou associations a participé avec intérêt au Forum des Aidants ce vendredi 6 octobre, dans l'hémicycle du Conseil Départemental

Charlette Boué, vice présidente du Conseil Départemental, accompagnée de Clothilde Cottineau, directrice adjointe Solidarité, de Marie-Claude Gruet, cheffe du SICA (service d'information et de coordination de l'autonomie) et Laetitia Maillot, chargée de mission CFPPA (conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie) ont exposé, aidées par les divers partenaires le programme des outils d'aide aux aidants.

Elle a poursuivi en évoquant la particularité du département du Gers qui pâtit d'être majoritairement peuplé d'une population vieillissante d'où la présence indispensable d'un aidant, entraînant un accroissement sans cesse de leur nombre.

**Les organismes tels que l'ARS, la CPAM, la Carsat, la MSA, les CIAS ou CCAS, les MDS, les personnels de santé, les services sociaux... existants constituent des appuis et des collaborateurs indispensables au maillage du département.**

En premier lieu, en coordination avec les services sociaux et médicaux du département premier, **une fiche de repérage**, actualisé 1 fois/an est mise en place pour cerner les besoins (à ce jour 80 aidants ont garni cette fiche).

**Les actions collectives de prévention, au nombre de 151 sur l'ensemble du Territoire sont disponibles sur le site du Département (CFPPA) et par téléphone au**

**05 62 67 40 93.**

**Ont suivi les interventions des partenaires :**

**La CARSAT offre des actions de prévention séniors ciblées :**

**La MSA**, également partenaire propose une Aide au répit sous condition de ressources, un contrat d'action « Soutien aux aidants familiaux sur leur territoire de vie » et le dispositif Bulle d'air.

**Les Haltes d'accueil** sont des lieux d'accueil ponctuels, non médicalisés, dans des locaux conviviaux ressemblant à celui du quotidien qui permettent la participation à des activités ludiques, culturelles ou créatives pour les personnes atteintes de maladie neurodégénérative (maladie de Charcot, sclérose en plaques, Alzheimer ...) ou troubles apparentés.

**La Plateforme de répit** est plus spécialement aménagée à l'intention des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, elle est financée par l'ARS.

**L'Accueil de jour**

**Le « Relais 32 »** propose un hébergement d'une durée maximale de 30 jours par année civile dans un EHPAD.

Exclusivement pour 2 motifs : sortie d'hôpital à domicile momentanément impossible ou carence d'aidant.

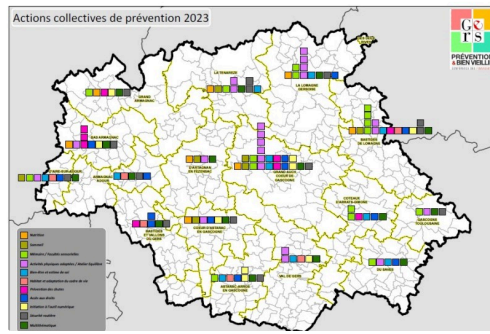
**Le Relayage à domicile**

**Un hébergement temporaire de courte durée** dans un EHPAD, existe pour une durée de 1 jour à 3 mois, il permet aux aidants de s'absenter ou d'être relayés et aux personnes âgées isolées représenter une première étape vers l'hébergement permanent.

**Mention spéciale au « Café mémoire de France Alzheimer »**

Pour des renseignements concernant la carte interactive de l'offre en faveur des aidants , suivre ce lien

<https://livemap.getwemap.com/dom.html?emmid=22541#search@43.6979447.0.4386109.9.49>



Les actions collectives de prévention sur les Territoires